

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, représentée par M VADEBOIN Lucas, en date du 1 septembre 2026,

Considérant que pendant les travaux de réalisation des marquages au sol sur le revêtement en enrobé, rue Auguste Villy, commune d'AMPLEPUIS, il y a lieu de réglementer la circulation et de prévenir tout risque d'accident, de faciliter le bon déroulement des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

Considérant que la section concernée par les travaux est située en agglomération,

ARRETE :

Article 1 : Rue Auguste Villy, la circulation s'effectuera dans les conditions suivantes selon plan joint :

- Circulation alternée par panneaux
- Vitesse limitée à 30km/h

La circulation piétonne devra être maintenue en permanence.

Article 2 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

Vendredi 4 septembre 2026

Article 3 : Les panneaux nécessaires à marquer ces prescriptions seront mis en place *par l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST* qui devra les apposer 48 heures à l'avance du présent arrêté.

Article 4 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 5 : Lors de l'achèvement des travaux, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 7 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et *EIFFAGE ROUTE CENTRE EST* sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

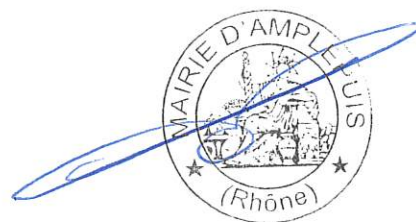
Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

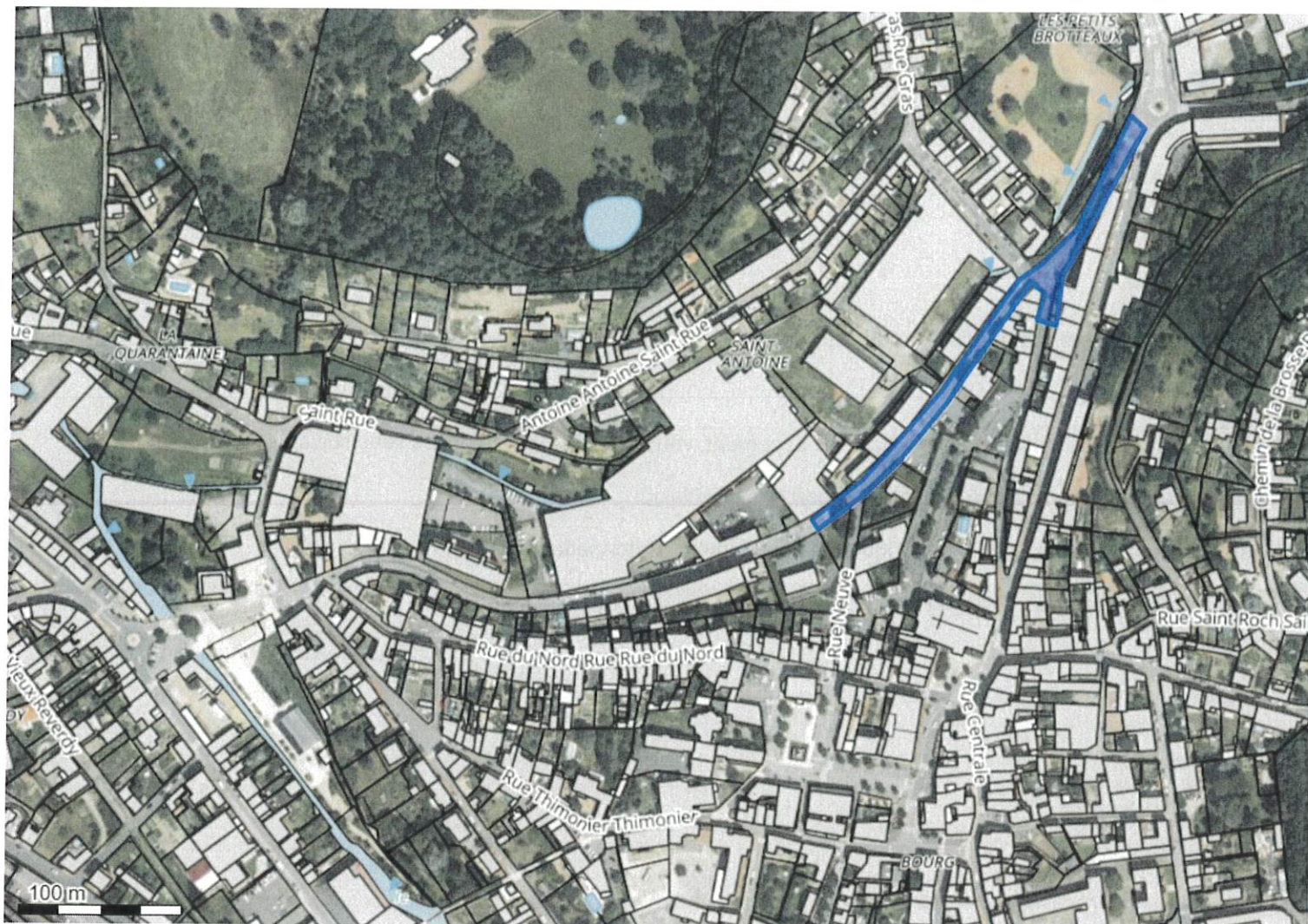
Article 9 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
L'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

AMPLEPUIS, le 01/09/2026

Le Maire
Didier Fournel





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.33401477,45.97629145 4.33412635,45.97621991 4.33348262,45.97541508
4.33343112,45.97514084 4.33327663,45.97517065 4.33333671,45.97531969 4.33322513,45.97537335 4.33256584,45.9747101
4.33218924,45.97439426 4.33192745,45.9742154 4.3315498,45.97401717 4.3314983,45.97407381 4.33189527,45.97428844
4.33252398,45.9747788 4.33312694,45.9753869 4.33330289,45.97547484 4.33359106,45.97566895 4.33401477,45.97629145</gml:coordinates><
/gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(45.976291 4.334015);(45.976220 4.334126);(45.975415 4.333483);(45.975141 4.333431);(45.975171 4.333277);(45.975320 4.333337);
(45.975373 4.333225);(45.974710 4.332566);(45.974394 4.332189);(45.974215 4.331927);(45.974017 4.331550);(45.974074 4.331498);
(45.974288 4.331895);(45.974779 4.332524);(45.975387 4.333312);(45.975475 4.333303);(45.975669 4.333591);(45.976291 4.334015);
```

Le 01/09/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?fFxNakiO>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink